



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-CINQUIÈME LÉGISLATURE

## **Procès-verbal**

de l'Assemblée

**Le mardi 8 avril 1997 — N° 85**

**Président de l'Assemblée nationale :  
M. Jean-Pierre Charbonneau**

---

**QUÉBEC**

**8 avril 1997**

---

**8 avril 1997**

---

**Le mardi 8 avril 1997**

**N° 85**

La séance est ouverte à 10 h 02.

---

**AFFAIRES DU JOUR**

**Affaires prioritaires**

*Débat sur le discours du budget*

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. Landry, ministre des Finances, proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement, ainsi que sur les motions de censure présentées par M. Johnson, chef de l'opposition officielle, M. Bourbeau (Laporte), M. Dumont (Rivière-du-Loup) et Mme Delisle (Jean-Talon).

---

À 12 h 06, M. Brouillet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

---

**8 avril 1997**

---

La séance reprend à 14 h 05.

Moment de recueillement

### **AFFAIRES COURANTES**

#### **Présentation de projets de loi**

Mme Harel, ministre d'État de l'Emploi et de la Solidarité et ministre de la Sécurité du revenu, propose que l'Assemblée soit saisie des projets de loi suivants:

n° 102 Loi modifiant la Loi sur le régime de rentes du Québec et la Loi sur les régimes complémentaires de retraite afin de favoriser la retraite progressive et la retraite anticipée.

La motion est adoptée.

n° 103 Loi modifiant la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'oeuvre et d'autres dispositions législatives.

La motion est adoptée.

#### **Dépôt de documents**

M. le Président dépose:

Les prévisions budgétaires 1997-1998 et le rapport financier préliminaire 1996-1997 du Directeur général des élections du Québec.

(Dépôt n° 752-970408)

Les prévisions budgétaires 1997-1998 et le rapport financier préliminaire 1996-1997 de la

**8 avril 1997**

---

Commission de la représentation électorale du Québec.

(Dépôt n° 753-970408)

Puis il dépose le rapport de mission suivant:

Le rapport, présenté par M. Michel Létourneau, député d'Ungava, de la mission réalisée au Parlement européen, à Strasbourg, France, les 10, 11 et 12 mars 1997.

(Dépôt n° 754-970408)

### **Dépôt de pétitions**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Ciaccia (Mont-Royal) dépose:

L'extrait d'une pétition, signée par 296 pétitionnaires de l'école Dunrae Gardens de Montréal, concernant les compressions budgétaires dans le secteur de l'éducation.

(Dépôt n° 755-970408)

### **Questions et réponses orales**

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

### **Motions sans préavis**

Mme Houda-Pepin (LaPinière) propose:

QUE l'Assemblée nationale souligne le cinquantième anniversaire du *Courrier du Sud*, un hebdomadaire régional de la Montérégie, dont la première édition est parue en 1947, et félicite tous les artisans qui en assurent la continuité et le rayonnement.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

**8 avril 1997**

---

**Avis touchant les travaux des commissions**

M. Bélanger, leader du gouvernement, convoque:

- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre ses consultations particulières sur le projet de loi n° 39, Loi sur la protection des personnes atteintes de maladie mentale et modifiant diverses dispositions législatives;
- la Commission du budget et de l'administration, afin de poursuivre son étude détaillée du projet de loi n° 81, Loi modifiant la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives;
- la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation, afin de poursuivre ses consultations particulières sur la proposition de principes généraux relatifs à la gestion des odeurs, du bruit et des poussières en milieu agricole.

---

M. le Président donne les avis suivants:

- la Commission de l'économie et du travail se réunira afin d'entendre les dirigeants d'Hydro-Québec dans le cadre de son mandat de surveillance de cet organisme;
- la Commission de la culture se réunira afin d'adopter son rapport final sur les enjeux du développement de l'infrastructure québécoise et de faire le point sur son mandat d'initiative concernant les cartes d'identité et la protection de la vie privée;

Et, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 145 du Règlement:

- la Commission des institutions se réunira en séance de travail afin de donner suite à certains de ses mandats et d'organiser ses travaux.

---

**AFFAIRES DU JOUR**

**8 avril 1997**

---

### **Affaires prioritaires**

#### *Débat sur le discours du budget*

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Landry, ministre des Finances, proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement, ainsi que sur les motions de censure présentées par M. Johnson, chef de l'opposition officielle, M. Bourbeau (Laporte), M. Dumont (Rivière-du-Loup) et Mme Delisle (Jean-Talon).

Sur la motion de M. Bélanger, leader du gouvernement, le débat est ajourné.

### **Projets de loi du gouvernement**

#### *Adoption du principe*

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 54 du Règlement, M. Bélanger, ministre délégué à la Réforme électorale et parlementaire, propose que le principe du projet de loi n° 100, Loi modifiant la Loi électorale et d'autres dispositions législatives concernant la liste électorale permanente, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 100 est adopté.

Sur la motion de M. Bélanger, leader du gouvernement, le projet de loi n° 100 est renvoyé pour étude détaillée à la commission plénière.

Sur la motion de M. Bélanger, leader du gouvernement, l'Assemblée se constitue en commission plénière afin d'étudier en détail le projet de loi n° 100.

#### *Étude détaillée en commission plénière*

**8 avril 1997**

---

La commission plénière entreprend l'étude détaillée du projet de loi n° 100, Loi modifiant la Loi électorale et d'autres dispositions législatives concernant la liste électorale permanente.

Le projet de loi n° 100 est adopté par la commission plénière, avec un amendement à l'article 18 et l'insertion des articles 15.1, 16.1, 16.2, 16.3, 19.1, 19.2, 19.3, 19.4 et 19.5.

---

Le projet de loi n° 100, tel qu'amendé, est ensuite rapporté à l'Assemblée qui adopte le rapport de la commission plénière.

#### *Adoption*

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 230 du Règlement, M. Bélanger, ministre délégué à la Réforme électorale et parlementaire, propose que le projet de loi n° 100, Loi modifiant la Loi électorale et d'autres dispositions législatives concernant la liste électorale permanente, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 100 est adopté.

#### **Affaires prioritaires**

##### *Débat sur le discours du budget*

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. Landry, ministre des Finances, proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement, ainsi que sur les motions de censure présentées par M. Johnson, chef de l'opposition officielle, M. Bourbeau (Laporte), M. Dumont (Rivière-du-Loup) et Mme Delisle (Jean-Talon).

#### **Débats de fin de séance**

L'Assemblée tient deux débats de fin de séance:

**8 avril 1997**

---

- le premier, sur une question adressée par M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce) à M. Rochon, ministre de la Santé et des Services sociaux, concernant les conséquences du régime d'assurance-médicaments pour les assistés sociaux;
- le deuxième, sur une question adressée par M. Mulcair (Chomedey) à M. Bégin, ministre de la Justice, concernant les effectifs au ministère de la Justice.

---

À 18 h 36, M. Pinard, vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 9 avril 1997, à 10 heures.

---

#### SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le mardi 8 avril 1997, à 17 h 16, au cabinet du Lieutenant-gouverneur, en présence du Président de l'Assemblée nationale, de M. Deslières (Salaberry-Soulanges), le représentant du premier ministre, et de M. Bédard, directeur du Secrétariat de l'Assemblée, il a plu à l'honorable Lise Thibault, Lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant:

n° 100Loi modifiant la Loi électorale et d'autres dispositions législatives concernant la liste électorale permanente.

*Le Président*

**JEAN-PIERRE CHARBONNEAU**